

CONTRAT FINANCIER
Classe de Seconde – Alternance
Année scolaire 2026-2027



ENGAGEMENT DE PAIEMENT

Je soussigné(e)

NOM :

.....Prénom.....

Adresse :

.....

M'engage à payer la scolarité de :

NOM.....Prénom.....

ATTENTION : Si la formation est payée **par plusieurs personnes**, merci de contacter le service comptable à estelle.duclos@mfr.asso.fr ou au 03.85.36.39.47.
En effet, chaque partie aura un contrat financier à compléter et à signer, ce dernier sera divisé en deux.

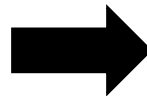
STATUT DU JEUNE (merci de cocher votre choix) :

	<input type="checkbox"/> Interne		<input type="checkbox"/> Demi-Pensionnaire	
Cotisation obligatoire	100 €	Total annuel 2 864 €	100 €	Total annuel 2 036 €
Frais de dossier non remboursable	20 €		20 €	
Scolarité	466 €		466 €	
Pension – (18 semaines de cours)	1 908 €		1 080 €	
Sorties Scolaires	80 €		80 €	
Assurance	40 €		40 €	
Voyage d'étude à l'étranger	200 €		200 €	
Sorties de fin d'année	50 €		50 €	

REMISE de 45 € par trimestre, accordée sur présentation d'un certificat de scolarité pour un 2^{ème} enfant en MFR uniquement sur les frais de scolarité (hors apprentissage).

Si vous êtes des parents séparés et que chacun de vous participe au financement de la scolarité de votre enfant, merci de prendre contact avec Estelle au service comptabilité

Merci de cocher vos choix ci-dessous



Le règlement peut se faire en :

- Une seule fois au 10 septembre au plus tard** (3% d'escompte sur la pension et la scolarité)
- 3 fois** : au 10 septembre, au 10 décembre au 10 mars
- 10 fois** : à la date de votre choix (de septembre à juin)

Et par :

- Prélèvement** (demande de prélèvement SEPA à remplir et à nous retourner)
- Chèque**
- Virement permanent** (vous faites la démarche auprès de votre banque (**RIB à nous demander**))

FACTURATIONS

COMPLEMENTAIRES

EVENTUELLES :

- Frais d'impayés (20 € pour les chèques ou pour les prélèvements)
- Les frais engendrés par des dégradations matérielles
- Les repas pris par l'élève à la MFR hors semaines de cours
- Les coûts d'un éventuel voyage d'étude

REMBOURSEMENT ABSENCE OU DEPART :

La pension est remboursée à hauteur de 50 % pour toute absence maladie d'une semaine entière justifiée par un certificat médical remis sous 48h et sur demande écrite de la famille au plus tard le 30 Juin de l'année scolaire en cours.

En cas de départ volontaire, seules la pension et la scolarité seront remboursées au prorata des semaines entières restantes.

En cas d'exclusion ou en cas de renvoi lié au travail et/ou au comportement, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de changement de régime d'interne à demi pensionnaire pour raisons personnelles, aucun remboursement ne sera effectué.

EN CAS DE PAIEMENT NON HONORE

La MFR transmettra votre dossier à son **service contentieux**. **Les frais bancaires et les frais de recouvrement de la dette seront à la charge des responsables légaux.**

Tout compte financier d'une famille ou d'un tuteur, présentant un solde débiteur au 30 juin de l'année civile, pourra entraîner le refus de scolarisation de l'élève l'année scolaire suivante.

Je m'engage à respecter et accepte les différentes clauses du présent contrat d'engagement financier. Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »

A

Le

Signature du représentant légal

Signature de la Trésorière de l'Association

N. SAUJOYE

Tel : 03.85.36.39.40 - Email : mfr.bage@mfr.asso.fr - Web : mfr.bagelechatel.fr

Etablissement d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture – Association loi 1901

N° Siret : 779 295 443 00013 – Code APE : 8532 Z

